



MARTIN, BOULARD S.E.N.C.R.L.

SOCIÉTÉ DE COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI L'ASSOMPTION

États financiers

31 mars 2025



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de
CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI L'ASSOMPTION

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI L'ASSOMPTION (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2025, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.



Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Martin, Boulard S.E.N.C.R.L.*¹

Joliette, le 11 juin 2025

¹ Par CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A133233



CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI L'ASSOMPTION**État des résultats****Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025**

	2025	2024
Produits (annexe A)		
Contributions	1 446 927 \$	1 575 780 \$
Intérêts	7 469	8 880
Ventes	52 015	28 099
	1 506 411	1 612 759
Frais d'administration (annexe A)		
Allocations destinées aux établissements	8 919	8 000
Allocations destinées aux jeunes	1 269	56 533
Amortissement des immobilisations corporelles	1 262	-
Assurances	8 323	7 858
Cotisation, association et abonnement	23 007	20 958
Électricité et chauffage	7 484	6 240
Entretien et réparations	11 607	16 478
Formation	3 066	3 585
Fournitures alimentaires	11 012	5 896
Frais bancaires	4 773	5 339
Frais d'activités	127 937	94 428
Frais de bureau	17 932	17 604
Frais de déplacement et de représentation	14 304	21 089
Honoraires professionnels	64 436	50 788
Loyer	132 096	125 514
Publicité et promotion	57 141	29 647
Salaires et charges sociales	1 078 335	1 168 126
Télécommunications	12 920	12 789
	1 585 823	1 650 872
Insuffisance des produits sur les charges d'administration	(79 412)	(38 113)
Autres produits (charges) non affectés à des projets		
Amortissement des immobilisations corporelles	(6 051)	(8 251)
Insuffisance des produits sur les charges	(85 463) \$	(46 364) \$

CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI L'ASSOMPTION

État de l'évolution des actifs nets

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

	Investis en immobilisations corporelles	Affectés aux projets (Note 9)	Non affectés	2025 Total	2024 Total
Solde au début	17 847 \$	19 957 \$	176 723 \$	214 527 \$	260 891 \$
Insuffisance des produits sur les charges	(6 569)	(78 894)	-	(85 463)	(46 364)
Virements	-	123 513	(123 513)	-	-
Investis en immobilisations corporelles	5 098	-	(5 098)	-	-
Solde à la fin	16 376 \$	64 576 \$	48 112 \$	129 064 \$	214 527 \$

CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI L'ASSOMPTION**État des flux de trésorerie****Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025**

	2025	2024
Activités de fonctionnement		
Insuffisance des produits sur les charges	(85 463) \$	(46 364) \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	7 313	8 251
Amortissement des contributions affectées à l'achat d'immobilisations corporelles	(744)	(1 063)
	(78 894)	(39 176)
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement	153 453	(295 327)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	74 559	(334 503)
Activité d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(5 098)	(4 567)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	69 461	(339 070)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	136 937	476 007
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	206 398 \$	136 937 \$
Constitution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		
Encaisse	17 531 \$	3 405 \$
Encaisse - Épargne, 2,3%	188 867	133 532
	206 398 \$	136 937 \$

CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI L'ASSOMPTION**Bilan****Au 31 mars 2025**

	2025	2024
Actif		
Court terme		
Encaisse	17 531 \$	3 405 \$
Encaisse - Épargne, 2,3%	188 867	133 532
Débiteurs (note 3)	90 578	181 658
Stocks	4 806	2 025
Frais payés d'avance	13 723	6 654
Total de l'actif à court terme	315 505	327 274
Long terme		
Immobilisations corporelles (note 4)	18 113	20 328
Total de l'actif	333 618 \$	347 602 \$
Passif		
Court terme		
Créditeurs (note 6)	138 241 \$	110 637 \$
Contributions reportées (note 7)	64 576	19 957
Total du passif à court terme	202 817	130 594
Long terme		
Contributions affectées à l'achat d'immobilisations corporelles reportées (note 8)	1 737	2 481
Total du passif	204 554	133 075
Actifs nets		
Investis en immobilisations corporelles	16 376	17 847
Affectés aux projets	64 576	19 957
Non affectés	48 112	176 723
Total des actifs nets	129 064	214 527
Total du passif et des actifs nets	333 618 \$	347 602 \$

Pour le conseil d'administration

_____, administrateur

_____, administrateur

CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI L'ASSOMPTION

Notes complémentaires

Au 31 mars 2025

1. Statut et nature des activités

L'organisme, constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec est reconnu comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Les objectifs de l'organisme sont :

- d'établir, administrer et gérer un guichet pour les jeunes âgés de 16 à 25 ans afin d'accroître leur accessibilité à des services d'employabilité et d'entrepreneurship couvrant le territoire de la MRC L'Assomption;
- de promouvoir et stimuler l'emploi-jeunesse dans la communauté;
- d'assurer ou développer un service auprès de la clientèle visée, tout en ne dédoublant pas les diverses instances concernées;
- d'accompagner et/ou orienter et faire le suivi de la clientèle jeunesse vers les ressources du milieu;
- de développer et impliquer le partenariat à l'échelle locale et régionale pour consolider notre action et financer le Carrefour Jeunesse-Emploi.

2. Principales méthodes comptables

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Comptabilisation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports affectés à l'achat d'immobilisations corporelles sont reportés et constatés à titre de produits selon la même méthode que celle suivie pour l'amortissement des immobilisations acquises.

Les revenus d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé.

Les produits provenant de la boutique « Placard et cie » sont comptabilisés à la date de transaction.

CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI L'ASSOMPTION

Notes complémentaires

Au 31 mars 2025

2. Principales méthodes comptables (suite)

Ventilation des charges par projet

L'organisme se livre à diverses activités présentées en annexes. Il ventile une partie de ses charges de fonctionnement général selon des clés de répartition qu'il a jugées adaptées à chaque type de charge et qu'il utilise avec constance année après année. Les charges liées à la gouvernance et à l'administration générale ne sont pas ventilées. Les charges de fonctionnement sont ventilées selon les ententes de financement et les clés de répartition suivantes :

- Coûts directs attributés aux projets :
 - Allocations destinées aux établissements
 - Allocations destinées aux jeunes
 - Assurances
 - Cotisations, association et abonnement
 - Électricité et chauffage
 - Entretien et réparations
 - Formation
 - Fournitures alimentaires
 - Frais bancaires
 - Frais d'activités
 - Frais de déplacement et de représentation
 - Honoraires professionnels
 - Publicité et promotion
 - Salaires et charges sociales
 - Télécommunications
- Au prorata des budgets de chacun des projets selon les sommes allouées aux ententes de financement :
 - Frais de bureau
 - Loyer

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des contributions à recevoir et des autres débiteurs.

CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI L'ASSOMPTION

Notes complémentaires

Au 31 mars 2025

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement dégressif et les taux indiqués ci-dessous :

	Taux
Matériel informatique	45%
Mobilier de bureau	30%
Améliorations locatives	16,7%

Apports reçus sous forme de biens

L'organisme reçoit des vêtements dans le cadre des activités de la boutique « Placard et cie ». Ces apports reçus sous forme de biens ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

3. Débiteurs

	2025	2024
Contributions à recevoir	82 992 \$	181 265 \$
Autres	7 586	393
	90 578 \$	181 658 \$

CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI L'ASSOMPTION

Notes complémentaires

Au 31 mars 2025

4. Immobilisations corporelles

			2025	2024
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Matériel informatique	85 469 \$	79 282 \$	6 187 \$	7 264 \$
Mobilier de bureau	176 585	169 988	6 597	6 667
Améliorations locatives	145 533	140 204	5 329	6 397
	407 587 \$	389 474 \$	18 113 \$	20 328 \$

5. Emprunt bancaire

L'organisme dispose d'une marge de crédit commerciale autorisée de 100 000 \$ au taux préférentiel plus 3,5% renouvelable annuellement. La marge est garantie par une hypothèque mobilière sur l'universabilité des créances d'une valeur comptable nette de 90 578 \$.

6. Créiteurs

	2025	2024
Comptes fournisseurs et frais courus	33 707 \$	19 308 \$
Sommes à remettre à l'État	33 382	10 077
Salaires à payer	71 152	81 252
	138 241 \$	110 637 \$

7. Contributions reportées

	2025	2024
Solde au début	19 957 \$	65 593 \$
Montants reçus au cours de l'exercice	1 490 802	1 529 081
Montants constatés à titre de produits de l'exercice	(1 446 183)	(1 574 717)
Solde à la fin	64 576 \$	19 957 \$

8. Contributions affectées à l'achat d'immobilisations corporelles reportées

	2025	2024
Solde au début	2 481 \$	3 544 \$
Montants constatés à titre de produits de l'exercice	(744)	(1 063)
Solde à la fin	1 737 \$	2 481 \$

CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI L'ASSOMPTION

Notes complémentaires

Au 31 mars 2025

9. Actifs nets affectés aux projets

L'organisme conserve dans les actifs nets affectés à des projets l'équivalent des contributions reportées à la fin de l'exercice avant de les virer dans les actifs nets non affectés en cas de demande de remboursement des apports reçus.

10. Engagements contractuels

L'engagement pris par l'organisme en vertu d'un bail échéant en septembre 2026 totalise 45 360 \$ et les versements estimatifs à effectuer au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

2026	30 240 \$
2027	15 120 \$

11. Instruments financiers**Risques financiers**

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 mars 2025 sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créiteurs.

CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI L'ASSOMPTION

14

Annexe A - Résultat par projets
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

	Service d'aide à l'emploi	École secondaire l'Horizon	Mes finances, mes choix	Table des Préfets (Annexe B)	Autres activités	Créneau Carrefour Jeunesse (Annexe C)	SACAIS (Annexe D)	Frigos verts	Boomerang	Placard et cie	2025	2024
Produits												
Contributions												
Comité régional pour la valorisation de l'éducation	-	72 909	-	-	-	-	-	-	-	-	72 909	45 418
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale	386 120	-	-	-	-	-	453 364	-	-	-	839 484	897 347
Mouvement des Caisses Desjardins	-	-	127 588	-	43 747	-	-	-	-	-	171 335	201 954
Secrétariat à la jeunesse	-	-	-	-	-	169 050	-	-	-	-	169 050	169 050
Service Canada	-	-	-	-	14 864	-	-	-	-	-	14 864	14 499
Table des préfets de Lanaudière	-	-	-	154 688	-	-	-	-	-	-	154 688	150 156
Autres partenaires	-	-	-	14 500	84 853	-	7 010	46 174	39 942	181	192 660	221 444
Distribution aux partenaires	-	-	(104 231)	-	-	-	-	-	-	-	(104 231)	(105 194)
Contributions reportées	-	-	-	(21 593)	-	-	-	(42 983)	-	-	(64 576)	(19 957)
Amortissement des contributions affectées à l'achat d'immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	-	-	-	744	744	1 063
Intérêts	-	-	-	-	-	-	7 469	-	-	-	7 469	8 880
Ventes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	52 015	52 015	28 099
	386 120	72 909	23 357	147 595	143 464	169 050	467 843	3 191	39 942	52 940	1 506 411	1 612 759
Frais d'administration												
Allocations destinées aux établissements	-	-	-	-	-	8 919	-	-	-	-	8 919	8 000
Allocations destinées aux jeunes	536	-	-	-	733	-	-	-	-	-	1 269	56 533
Amortissement des immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 262	1 262	-
Assurances	304	-	-	-	-	-	8 019	-	-	-	8 323	7 858
Cotisation, association et abonnement	11 014	-	-	-	83	-	11 014	-	-	896	23 007	20 958
Électricité et chauffage	-	-	-	-	-	-	3 472	-	-	4 012	7 484	6 240
Entretien et réparations	-	-	-	-	-	-	10 886	-	-	721	11 607	16 478
Formation	-	-	-	-	-	-	2 722	-	-	344	3 066	3 585
Fournitures alimentaires	-	-	-	-	-	-	3 859	254	-	6 899	11 012	5 896
Frais bancaires	-	-	-	-	-	-	3 984	-	-	789	4 773	5 339
Frais d'activités	6 567	2 500	-	53 184	35 621	1 564	23 823	-	-	4 678	127 937	94 428
Frais de bureau	51	-	-	84	222	216	14 122	202	-	3 035	17 932	17 604
Frais de déplacement et de représentation	339	13	297	135	84	1 205	11 527	230	-	474	14 304	21 089
Honoraires professionnels	27 754	-	-	8 928	-	-	27 754	-	-	-	64 436	50 788
Loyer	38 920	-	-	-	-	-	58 381	-	-	34 795	132 096	125 514
Publicité et promotion	-	-	-	19 007	251	-	37 389	171	-	323	57 141	29 647
Salaires et charges sociales	402 381	71 882	23 060	60 816	25 929	149 509	261 668	2 334	36 528	44 228	1 078 335	1 168 126
Télécommunications	144	-	-	-	120	-	11 509	-	-	1 147	12 920	12 789
	488 010	74 395	23 357	142 154	63 043	161 413	490 129	3 191	36 528	103 603	1 585 823	1 650 872
Frais de gestion et d'administration	-	-	-	7 107	(26 662)	16 141	-	-	3 414	-	-	-
	488 010	74 395	23 357	149 261	36 381	177 554	490 129	3 191	39 942	103 603	1 585 823	1 650 872
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges d'administration												
	(101 890)	(1 486)	-	(1 666)	107 083	(8 504)	(22 286)	-	-	(50 663)	(79 412)	(38 113)

CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI L'ASSOMPTION

15

Annexe B - Table des préfets de Lanaudière

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

	Sensibilisation et valorisation	S'exprimer pour mieux se comprendre	Plan d'action	2025	2024
Produits					
Contributions					
Table des préfets de Lanaudière	27 107	19 349	108 232	154 688	150 156
Autres partenaires	-	-	14 500	14 500	2 621
Contributions reportées	-	-	(21 593)	(21 593)	(19 957)
	27 107	19 349	101 139	147 595	132 820
Frais d'administration					
Frais d'activités	2 181	19 245	31 758	53 184	25 383
Frais de bureau	-	-	84	84	388
Frais de déplacement et de représentation	-	-	135	135	168
Honoraires professionnels	1 458	-	7 470	8 928	437
Publicité et promotion	7 986	-	11 021	19 007	6 964
Salaires et charges sociales	14 961	-	45 855	60 816	104 550
	26 586	19 245	96 323	142 154	137 890
Frais de gestion et d'administration	1 329	962	4 816	7 107	6 895
	27 915	20 207	101 139	149 261	144 785
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges d'administration	(808)	(858)	-	(1 666)	(11 965)

CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI L'ASSOMPTION

16

Annexe C - Créneau Carrefour Jeunesse
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

	Créneau carrefour jeunesse	Projets de bénévolat	2025	2024
Produits				
Contributions				
Secrétariat à la jeunesse	160 050	9 000	169 050	169 050
Contributions reportées	-	-	-	-
	160 050	9 000	169 050	169 050
Frais d'administration				
Allocations destinées aux établissements	-	8 919	8 919	8 000
Allocations destinées aux jeunes	-	-	-	2 388
Entretien et réparations	-	-	-	7
Frais d'activités	1 564	-	1 564	6 461
Frais de bureau	139	77	216	32
Frais de déplacement et de représentation	1 037	168	1 205	1 259
Publicité et promotion	-	-	-	246
Salaires et charges sociales	149 509	-	149 509	136 176
	152 249	9 164	161 413	154 569
Frais de gestion et d'administration	15 225	916	16 141	15 457
	167 474	10 080	177 554	170 026
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges d'administration	(7 424)	(1 080)	(8 504)	(976)

CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI L'ASSOMPTION

17

Annexe D - SACAIS**Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025**

	Soutien à la mission globale	Réussite éducative	2025	2024
Produits				
Contributions				
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale	354 244	99 120	453 364	453 364
Autres partenaires	7 010	-	7 010	240
Intérêts	7 469		7 469	8 582
	368 723	99 120	467 843	462 186
Frais d'administration				
Allocations destinées aux jeunes	-	-	-	146
Assurances	8 019	-	8 019	3 205
Cotisation, association et abonnement	11 014	-	11 014	15 387
Électricité et chauffage	3 472	-	3 472	2 895
Entretien et réparations	10 886	-	10 886	14 150
Formation	2 722	-	2 722	3 585
Fournitures alimentaires	3 859	-	3 859	-
Frais bancaires	3 984	-	3 984	4 934
Frais d'activités	23 823	-	23 823	11 368
Frais de bureau	14 122	-	14 122	8 484
Frais de déplacement et de représentation	11 527	-	11 527	9 451
Honoraires professionnels	27 754	-	27 754	34 768
Loyer	58 381	-	58 381	51 025
Publicité et promotion	37 389	-	37 389	19 868
Salaires et charges sociales	162 548	99 120	261 668	273 528
Télécommunications	11 509	-	11 509	9 392
	391 009	99 120	490 129	462 186
Frais de gestion et d'administration	-	-	-	-
	391 009	99 120	490 129	462 186
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges d'administration	(22 286)	-	(22 286)	-